



Déjeuner du Cercle des Réseaux Européens

Valère Moutarlier, DG Fiscalité et Union Douanière

Le 23 octobre, le Cercle des réseaux européens a eu le plaisir d'échanger avec Valère Moutarlier, Directeur au sein de la DG Fiscalité et Union Douanière, en charge des questions de fiscalité directe.

Valère Moutarlier, a présenté au cercle l'agenda de la Commission Juncker sur les questions liées aux taxes et aux douanes. Il a ensuite pu répondre aux questions des membres.

Un nouvel agenda fiscal.

Le Président Juncker a souhaité que le dossier fiscal européen soit plus visible et lisible et l'a inscrit au nombre des priorités de son mandat.

Cet agenda européen comprend trois éléments :

1. Plusieurs initiatives réglementaires de court terme,
2. Une approche structurelle de certaines problématiques (fiscalité des entreprises, TVA, Code de Douanes),
3. De nouvelles mesures liées au semestre européen.

En ce qui concerne le **premier paquet d'initiatives**, celui-ci se subdivise en trois grandes thématiques :

La première concerne l'**intégrité du marché intérieur** et les risques que peut poser la fiscalité. Entre 2011 et 2012 de nombreuses questions ont été posées sur l'équité de la fiscalité et les charges pesants sur les entreprises. Face à cela, la Commission Juncker a décidé de travailler dessus en proposant un agenda préventif. Ce sujet est très politisé et entouré d'un écho populaire notamment au sein du Parlement.

La seconde thématique est liée à l'**agenda TVA** sur les services immatériels. Le principal problème concerne la localisation des impositions. A ce sujet, la Commission a commencé à travailler sur le « Mini One-Stop-Shop », et souhaite développer cette technique progressivement pour l'élargir à d'autres secteurs.

Enfin, dernière thématique est liée à la **transparence fiscale**. Ce dossier est particulièrement d'actualité, et concerne notamment la problématique des rescrits fiscaux.

L'**approche structurelle** se subdivise également en trois sous-dossiers :

D'une part, la **base fiscale commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS)**. La Commission prépare actuellement une approche renouvelée de ce dossier, qui devrait être présentée d'ici la fin d'année 2016. Une consultation publique est en cours et Valère Moutarlier invite les participants à y contribuer.

Le second dossier concerne la **TVA** et le régime définitif à adopter, puisque depuis 1992 nous sommes dans un régime transitoire de TVA.

Le **Code des Douanes** est le dernier chantier de ce pilier. Le Code finalisé entrera en vigueur en Mai 2016. La Commission travaille en ce moment sur les actes de mise en œuvre de ce code.

Diplômé de droit (Paris II-Assas) et de Sciences Po Paris, **Valère Moutarlier** est entré à la Commission Européenne en 1993. Il a été membre du cabinet du Commissaire Algirdas Šemeta de 2010 à 2014.

Depuis 2014 il travaille sur les questions de taxes et douanes européennes. Il est actuellement Directeur au sein de la DG Fiscalité et Union Douanière, en charge des questions liées aux taxes (coordination et taxes directes).

Enfin, sur **les réformes fiscales dans les Etats membres**, Valère Moutarlier a expliqué que l'utilisation du semestre européen (dans le cadre plus large de la gouvernance économique) permettra de pousser les Etats membres à faire évoluer leurs régimes fiscaux nationaux pour mieux soutenir la croissance et l'emploi.

Qu'est-ce que le BEPS (Base Erosion and Profit shifting) ? Quel impact dans le secteur numérique ?

Valère Moutarlier a brièvement expliqué ce qu'était le BEPS ([Base Erosion and Profit Shifting](#)). Il s'agit en fait, d'un catalogue de mesures proposées par l'OCDE concernant les stratégies de planification fiscale des entreprises multinationales. L'OCDE a en effet calculé que ces techniques de planification fiscale posaient un réel problème, notamment parce que cela provoquait des pertes mondiales, comprises entre 4 et 10% des recettes liées au prélèvement de l'impôt sur les sociétés. Cette planification fiscale est généralement mise en œuvre par les grosses multinationales et les GAFA, beaucoup moins par les plus petites entreprises, non averties de ces questions.

Les pays membres de l'OCDE et du G20 ont donc décidé d'adopter un certain nombre de mesures afin de résoudre ce problème. Ce plan d'action a été présenté le 8 octobre à Lima.

Valère Moutarlier note que le BEPS ne prend pas en compte la différenciation des acteurs (selon leurs taille, leur domaine d'action...), partant du postulat selon lequel « le numérique est pour tout le monde, le plan d'action BEPS s'applique donc à tous ». Il n'y a du reste pas de réelle possibilité de distinguer ce qu'est une entreprise numérique.

La fiscalité énergétique et l'encouragement aux carburants alternatifs : quelles sont les initiatives de la Commission pour relancer une fiscalité pour les filières nouvelles ?

La Commission a dans le passé travaillé sur une taxation cohérente entre essence et diesel. Mais cette proposition a été bloquée par les Etats membres.

En ce qui concerne plus globalement l'encadrement européen sur la fiscalité énergétique, cela fait désormais parti des acquis pour la Commission qui a longuement étudié le dossier entre 2011 et 2014. L'idée à l'époque était de travailler sur deux volets :

- l'un concernant le CO2
- l'autre sur la neutralité de la taxation (notamment pour éviter une taxation différenciée entre essence et diesel).

A l'époque plusieurs Etats membres (et c'est particulièrement vrai pour la Pologne) avaient refusé de s'engager dans de telles réformes et avait bloqué le processus législatif puisque la décision devait être prise à l'unanimité.

Ce problème est donc lié aux réformes nationales, ce qu'il faudrait selon Valère Moutarlier, ce serait des recommandations pays par pays sur la taxation de l'énergie.

Quel est le climat général au sein de la Commission et quelles sont les futures réformes en matière de taxe ?

Le Président Juncker est le premier Président à être issu d'un processus de sélection reflétant les résultats de l'élection du Parlement européen. Cela lui confère une très grande légitimité dans son travail et la mise en place d'actions concrètes. Il est très présent dans la décision politique.

La Commission a revu à la baisse le nombre de propositions législatives qu'elle adoptait traditionnellement. C'est le résultat d'un engagement politique fort sur le "Better Regulation".

Face à cette nouvelle dimension des pouvoirs et du mode de fonctionnement, le Parlement voit son mode de travail sensiblement changer, notamment parce qu'il a moins de propositions législatives sur lesquelles travailler. Dès lors, ce dernier adopte volontiers une position de contrôleur de l'exécutif.

Sur le programme de travail pour 2016, et plus précisément sur les réformes fiscales, plusieurs dossiers vont être traités en 2016 :

- 1- Début 2016 : La mise en œuvre d'une réponse coordonnée face au problème des BEPS au sein de l'UE.
- 2- En matière de TVA, l'élargissement du « Mini One-Stop-Shop » & la révision des taux dans le cadre du régime définitif de TVA.
- 3- Fin 2016 : la révision du CCCTB et la mise en place de mesures d'accompagnement (pertes transfrontalières et renforcement du processus d'arbitrage en cas de différents fiscaux).

D'une manière générale les discussions entourant les taxations sont désormais ouvertes à Bruxelles, notamment grâce au Semestre Européen. Cependant un blocage réside encore chez certains pays qui restent très attachés à la souveraineté en matière fiscale et à la pleine concurrence fiscale au sein du marché intérieur.
